



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : enseignement

Question écrite n° 48843

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités et les délais de mise en œuvre d'un plan de rattrapage pour la Guyane. A l'issue du mouvement des lycéens de Guyane de novembre 1996, le Gouvernement s'était engagé à mettre à niveau les structures et les moyens matériels et humains du système éducatif en Guyane. Cette initiative suppose la mise en œuvre de moyens exceptionnels eu égard à l'acuité des problèmes et au caractère d'exception de la situation. Ces moyens devaient être orientés tant en fonction des besoins de scolarisation en primaire, collèges et lycées, qu'en faveur du personnel attaché au fonctionnement de ces établissements. Une structure spéciale œuvrant en concertation avec les collectivités locales devait en assurer la coordination sur la base d'une programmation établie sur deux ans. Des dispositions concernant l'adaptation des filières et la création de nouvelles options d'enseignement devaient également faire l'objet d'une étude élaborée. La création du rectorat de la Guyane et la nomination du recteur constituent une amorce essentielle dans la réalisation de ces engagements. La tâche à accomplir est lourde et les retards à combler conséquents. Elle lui demande de bien vouloir préciser les dispositions et moyens qu'il envisage pour assurer les rattrapages quantitatifs et qualitatifs nécessaires ainsi que le calendrier de réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48843

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1022